Formation

Gestion des salariés de l'embauche aux déclarations sociales : mode d'emploi

Les 3 et 8 décembre 2015

Les obligations des employeurs en matière de déclarations sociales évoluent à grande vitesse !

A compter du 1 janvier 2016, la majorité des exploitations agricoles devront saisir de façon dématérialisé leur déclaration sociale nominative !

Employeur main d'œuvre vous souhaitez anticiper les changements obligatoires et mieux gérer la paie ?

Cette formation a pour objectifs de reprendre les **fondamentaux de la paie des salariés agricoles tout en vous présentant les dispositifs de télé déclarations que la DSN** (déclaration sociale nominative) va imposer.

Pour tout renseignement complémentaire

CENTRE DE FORMATION AGRICOLE
Maison de l'agriculture
19 av. de Grande Bretagne
66025 PERPIGNAN
cfa@pyrenees-orientales.chambagri.fr
Fax : 04.68.35.74.29

Contact :
CECCHINATO Carine
responsable du stage
04.68.35.87.81
06.30.91.32.80

Les conditions générales et les principes de tarification sont accessibles dans notre catalogue ou sur demande.

Nos engagements qualité sur notre site internet : centredeformationagricole66.fr

ENGAGEMENT DE SERVICE
SERVICES AUX AGRICULTEURS ET ACTEURS DES TERRITOIRES
REF. 221
AFNOR CERTIFICATION
www.afnor.org
Formation

L'agriculture évolue, la **formation** continue...

Programme

1ère journée : Embaucher un salarié

I La gestion de l'embauche : les différentes obligations de l'employeur, les inscriptions sur les différents registres

II Le bulletin de salaire : contenu du bulletin de paye : les charges salariales : détail des

cotisations, le choix de la méthode de paye : mensualisation ou paiement à l'horaire, le paiement du salaire

III La gestion de l'absence du salarié sur le bulletin de paie : absences, arrêt maladie, accident de travail ou maladie professionnelle, les congés payés

IV La gestion du temps de travail : heures supplémentaires, heures complémentaires, la notion de travail effectif, jours fériés

2ème journée : Déclaration Sociale Nominative (DSN) dès le 1 janvier 2016

V Simplification des déclarations aux différents organismes : DSN, DPAE (déclaration préalable à l'embauche), Déclaration Trimestrielle de la Main D'œuvre (DTMO), DADS, déclarations auprès des organismes : FAFSEA pour les grosses entreprises, AGRR…Les déclarations d'accident du travail et de reprise du travail, les documents liés à l'absence du salarié pour maladie ou accident du travail

VI Apprendre à lire un appel de cotisations MSA : exonération Travailleur Occasionnel et Réduction Fillon : appliquer le bon choix

VII Cas pratique

VIII Présentation d'un logiciel de paie spécialisé agricole avec utilisation imprimé formaté MSA : « Terre Paie »

Public visé	Agriculteurs et salariés d'exploitation agricoles.
Objectif général (Ec : être capable)	**Identifier les différentes réglementations et formalités liées à l'embauche de salariés**
Durée	**2 jours – 14 heures**
Dates et horaires	**3 et 8 décembre 2015** **De 9h00-12h30/14h-17h30**
Lieu	**Perpignan Chambre d'Agriculture des PO**
Intervenants (nom et qualité)	Nathalie CAPILLAIRE Directrice FDSEA PO
Responsable de stage	CECCHINATO Carine
Modalités pédagogiques	Exercices pratiques, études de cas et alternance avec exposés théoriques.
Validation	Attestation de fin de formation
Modalités de règlement	Par chèque bancaire qui sera encaissé à l'issue de la formation en cas de stage payant.

CENTRE DE FORMATION AGRICOLE
Maison de l'agriculture
19 av. de Grande Bretagne
66025 PERPIGNAN CEDEX

BULLETIN D'INSCRIPTION

A compléter et renvoyer
avant le 2 octobre 2015 !
Attention, n'oubliez pas de compléter également le questionnaire des attentes au verso !

Mme, Mlle, M. _____

Adresse personnelle _____

Code Postal _____ Commune _____

Tél. fixe _____ Portable _____

Mail _____ Niveau de formation/diplôme _____

Date et lieu de naissance _____ à _____

Nom et adresse de l'entreprise _____

Participera à la formation : **Gestion des salariés de l'embauche aux déclarations sociales : mode d'emploi**

Droits d'inscription et conditions financières :

Statut	Pièce à joindre au présent bulletin	Frais pédagogiques	Informations pour la prise en charge
Agriculteur (et assimilé) cotisant au VIVEA à jour de ses paiements (ou bénéficiant d'un plan d'échelonnement) : Exploitant ❑ Conjoint collaborateur ❑ Aide familial ❑ En cours d'installation (PPP) ❑ Cotisant solidaire ❑	▪ **un chèque de règlement de la participation (tarif « Agriculteur » - voir ci-contre)** libellé à l'ordre du Centre de Formation Agricole	**50 euros** (-40 % pour le 2e ressortissant VIVEA de la même exploitation)	Vous n'avez aucune démarche à réaliser auprès du VIVEA.
Salarié d'exploitation cotisant au FAFSEA ❑	▪ **un chèque de règlement de la participation** libellé à l'ordre du Centre de Formation Agricole	**350 euros**	Le CFA s'occupe directement de la prise en charge par le FAFSEA.
Autre public : OPCALIM ❑ Autre ❑ Précisez :	▪ **un chèque de règlement de la totalité des frais pédagogiques** libellé à l'ordre du Centre de Formation Agricole	**380 euros**	OPCALIM : contactez le 04.42.20.93.52 Autres publics : contactez le fonds de formation dont vous dépendez.

Après réception du présent bulletin et 15 jours avant le démarrage du stage, une convocation et un contrat ou une convention de formation professionnelle vous seront envoyés.
En cas désistement, ce chèque vous sera restitué sous réserve que vous ayez respecté le délai de rétractation (cf. contrat de formation).

Droit à l'image (merci de cocher si vous êtes d'accord) :

☐ J'autorise le CFA à utiliser mon image à titre gratuit dans le respect des droits et de ma personne pour toute diffusion et sur tous supports jugés utiles par le CFA

Fait à , le Signature

Formation

Gestion des salariés de l'embauche aux déclarations sociales : mode d'emploi

Questionnaire des attentes

Afin que nous adaptions au mieux la formation à vos besoins, merci de compléter ce questionnaire !

Nom et prénom :
Commune :
Productions, produits ou services concernés par la formation :

Quelles sont les difficultés que vous rencontrés de l'embauche d'un salarié à l'établissement du bulletin de paie ?
.....
.....
.....

Avez-vous déjà suivi une formation sur ce thème ?
☐ Non ☐ Oui, laquelle et quand ? .....

Quelles sont vos attentes quant à ce stage ?
.....

.....

.....

Comment avez-vous eu connaissance de cette formation ?
☐ le catalogue du CFA ☐ le bouche à oreille
☐ le site Internet Chambre d'agriculture ☐ le site Internet du VIVEA
☐ L'Agri ☐ un courrier mail ou postal ☐ un conseiller ☐ Autres :

Remarques
.....

.....